

Séance du 25 février 2021 – 18 heures 30

Date des convocations : 19/02/2021

Présents : 14

Absents : M. BONNICHON

Procurations : M. BONNICHON à Mme CHMIEL

Secrétaire de séance : Mme DINOCHEAU

Approbation du compte rendu de la séance du 14 janvier dernier.

Point compte administratif 2020 :

Revue du budget 2020 pour explication et préparer la lecture du budget 2021.

Un emprunt de 50000 € a été contracté en cours d'année. Le reste des dépenses a fonctionné en autofinancement, le budget était équilibré.

Débat d'orientation budgétaire :

Le budget 2021 : Déroulement du budget 2021 : dépenses habituelles et explications des dépenses et produits prévus.

En recette d'investissement : 276 000 € provenant du budget de fonctionnement, qui peut être réinjecté dans le budget d'investissements, ce qui permet d'établir un budget avec faible emprunt.

De plus, plusieurs emprunts vont se solder en 2021, ce qui permettra d'en conclure un nouveau sans augmenter le taux d'endettement.

Demande de subvention pour la réfection et la rénovation de la salle polyvalente au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :

Créée dans les années 70, reconfigurée en 2000 la salle polyvalente de Monthou sur Cher présente des signes de vieillissement importants et a besoin d'être rénovée.

Projet :

- Refaire le plafond avec une isolation performante
- Isoler certaines parties de murs extérieurs
- Remise aux normes du réseau électrique
- Remplacer le chauffage à énergie carbonée par une centrale double flux
- Remplacer les vieilles menuiseries extérieures
- Réaménagement des sanitaires
- Nettoyage et traitement de la couverture

Le montant des travaux s'élève à 250 981 €HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune sollicite une demande d'aide financière au titre de la DSIL.

Demande de subvention pour les travaux de restauration de l'église au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :

Inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'église Saint Cyr, Sainte Julitte a besoin d'être restaurée.

Une étude réalisée par le cabinet d'architecture Barthel révèle plusieurs besoins d'un niveau d'urgence variable.

Aujourd'hui, la priorité est la restauration du toit de la nef à laquelle il faut rajouter la réparation de la cloche car celle-ci ne peut être extraite du clocher que par l'ouverture qui surplombe la nef.

Cette tranche des travaux est estimée par l'architecte à un montant hors taxe de 259 090 € plus le devis Bodet de 6 149 € soit un total HT de 265 239 euros.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune sollicite une demande d'aide financière au titre de la DSIL.

Fondation du patrimoine : convention de souscription dans le cadre de la restauration de l'église :

Dans le cadre de la restauration de l'église, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine. Première institution de défense du patrimoine, la Fondation sauve chaque année beaucoup de monuments, églises, moulins, musées...

L'objectif est de récupérer au minimum une enveloppe de 11 600 € de la part de mécénat privé (habitants, entreprises locales et extérieures, associations...) qui permettrait de prétendre à une aide de la Fondation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Subvention exceptionnelle pour l'APE (achat de masque pour les enfants) :

L'APE prévoit d'acheter des masques pour les enfants. Cela concerne tous les enfants habitant Monthou, et allant à l'école à Monthou et Thenay, ainsi que les enfants habitant Thenay et venant à l'école à Monthou. L'association des Parents d'Elèves va gérer la commande et le financement.

Le conseil municipal décide de participer à l'achat à raison d'un masque par élève, sa participation financière se fera sous forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 112 euros.

Installation d'un point d'apport volontaire enterré :

Le Maire rappelle l'accord du Conseil Municipal, sur le principe d'enterrer les colonnes d'apport volontaire, « route du Plan d'Eau » et donne lecture d'un courrier par lequel le SMIEEOM Val de Cher propose à la commune de confier au syndicat la maîtrise des travaux de génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire, s'engage à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts hors taxes de génie civil et déviation de réseaux.

Questions diverses :

* Demande de l'Association Nature, Eau et Patrimoine de constituer un groupe de travail pour le recensement du petit patrimoine communal.

> Le conseil accepte d'apporter un soutien en communication et d'agir en tant que relais si besoin – A définir.

* Salle des Fêtes : début des travaux prévue en Mai 2021. Il est nécessaire de créer un groupe « Projet salle des fêtes » pour le suivi.

> En feront partie : Karine VIVET/ Micheline LACHE/ Emilie MOREAU / Valérie VASLIN/ Gérard DESLOGES/ Jean-François MARINIER/ Jean-Claude BOUCHER/ Katia CHMIEL

Les entreprises de la commune seront invitées à répondre à l'appel d'offres.

* Point Finances Communauté Communes > joindre la note de synthèse décrivant les actions en cours

* Commission Ecole

> projet de réhabiliter l'ancienne garderie en « garderie-atelier ». Les modalités des activités et des inscriptions doivent être définies.

* Déchetterie/ SMIEEOM :

Demande de revoir si les horaires peuvent être élargis. Ils ne permettent pas forcément de jeter les déchets dans la même journée.

Les temps d'attente sont longs, surtout en période de vacances scolaires, et les flux sur Montrichard deviennent compliqués au niveau de la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 21h30.